

Compte rendu de séance

Séance du 3 Juillet 2019

L' an 2019 et le 3 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CATIN Régine Maire

Présents : Mme CATIN Régine, Maire, M. VERITE Patrice, Mme RANGER Fabienne, Mme LION Sandrine, M. JOST François, Mme BAUDOT Martine, M. BEC Eric, Mme TRICHET Louissette, Mme GERVAIS Anne-Marie, Mme DURAND Brigitte, M. DUVIC Patrick, M. FONT Antoine, M. MONS Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURGEOIS Philippe à Mme LION Sandrine, M. LAURENT Fabien à M. VERITE Patrice, Mme JOLY Marie-Claude à Mme BAUDOT Martine, M. CAILLEUX Jacques à Mme CATIN Régine, Mme FOUACHE Marie-Paule à M. MONS Jean-Pierre
Excusé(s) : Mme CHEVREUX Carole

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 24/06/2019

Date d'affichage : 24/06/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 08/07/2019

et publication ou notification
du : 08/07/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme GERVAIS Anne-Marie

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu du précédent conseil municipal, sans remarque.

– Présentation de la charte du Parc Naturel Régional par Mr PONCHANT.

Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine a été créé en 1996 ; actuellement il regroupe 117 communes dans deux départements : le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire et deux régions : Centre Val de Loire et Pays de la Loire.

Le PNRLAT est géré par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion. La charte constitue le projet du parc naturel régional. Elle est en cours de révision depuis 2018 et jusqu'à 2023. Une fois réécrite, la charte sera validée pour une période de 2023 à 2038, avec 4 objectifs retenus par les groupes de travail :

- Vocation I : Placer le citoyen au cœur du territoire pour changer de modes de vie
- Vocation II : Reconquérir les biens communs naturels et paysagers
- Vocation III : Impulser le changement de pratiques et inventer de nouveaux modèles économiques
- Vocation IV : Anticiper les mutations territoriales pour réinventer l'aménagement.

1) Démission d'un conseiller municipal

Monsieur JOST François démissionne pour cause de déménagement dans une autre région, à compter du 31 juillet 2019.

La suivante de la liste est Madame LECLERC Christel, qui refuse cependant le poste de conseiller municipal. Le Conseil Municipal passe donc de 19 à 18 membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Avenue Rochechouart

Le Permis d'aménager doit être revu suite aux remarques de M. COUZIN (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et de M. GASCHET (Architecte des Bâtiments de France). Mme le Maire a demandé une réunion en mairie avec le Cabinet TALPA et les Architectes des Bâtiments de France afin de préciser les détails du projet. Une date sera bientôt communiquée au Conseil. La proposition devra être revue notamment pour le revêtement des aménagements de parking car les véhicules se garent sur les trottoirs à cause de manque de place sur le parking actuel du restaurant LE DELICE

Par ailleurs, une réunion avec MM SIGOGNE et METAYER de l'Agence Technique Départementale a eu lieu le mercredi 3 juillet à 10 h en mairie avec Philippe BOURGEOIS concernant plusieurs points durs aux entrées de la commune et le long de l'avenue des Roches. Des réflexions intéressantes sur la sécurité routière ont été apportées qui viennent compléter l'approche sur les aménagements futurs.

3) Personnel

- Réorganisation temporaire du service école / cantine

Suite au départ en retraite d'un agent du service école, la commune ne procédera pas à un remplacement mais à une réorganisation du temps de travail notamment par l'augmentation des horaires d'un agent et le recrutement de deux contractuels pour une durée de douze mois.

Cette nouvelle organisation pour l'année scolaire 2019/2020 générera malgré tout une économie de 20 000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les deux délibérations.

- Emploi saisonnier :

En raison de l'absence d'un agent au service technique et des congés annuels des autres agents pour la période estivale, il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier. Madame le Maire propose ce recrutement pour une durée de 2 mois minimum, avec possibilité de prolonger le contrat jusqu'à la fin de l'année en cas de besoin.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

4) Finances

- Remboursement d'un particulier suite à des dégradations

Lors d'un accident mineur au niveau de l'entrée Nord devant les laboratoires Brothier, un véhicule a endommagé six poteaux d'une valeur totale de 1 785,60 €.

Le particulier ayant causé les dégradations propose le paiement de sa dette moyennant un remboursement en deux fois,

Le Conseil approuve à l'unanimité

- Contrat enfance Jeunesse

Présentation du contrat enfance jeunesse par Sandrine LION : ce contrat est revu pour 3 ans. La modification apportée cette année est la valorisation des locaux mis à disposition par la Commune, ce qui permettra de récupérer un peu plus de financement de la Caisse d'Allocations Familiales.

La subvention CAF est centralisée par la commune de Montsoreau puis redistribuée selon une clé de répartition validée par les cinq communes.

Les dépenses réelles pour la commune de Fontevraud l'Abbaye s'élèvent à 32 665,50 € ; la subvention CAF est de 17 192,21 € soit un reste à charge de 15 492 € pour 2019.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Exercice en Mairie le 4 juin

PC de sécurité : compte rendu de l'exercice avec les instances de sécurité (Service Ministériel, les militaires, les pompiers et la gendarmerie), l'exercice s'est très bien passé, la commune a très bien réagi et a mis en place le Plan de sauvegarde communal qui a été approuvé lors de cet exercice.

- Compte rendu de la réunion avec la Centrale Nucléaire de Chinon (CNPE)

La zone concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) des centrales nucléaires va désormais englober une zone de 20 kilomètres autour de ces centrales, au lieu de 10 actuellement.

Il faut savoir qu'une centrale nucléaire n'explose pas. Lors d'un incident autour de 20 km il y a évacuation de la population suivant les vents. La prise de comprimé se fait sous ordre du préfet. Les bébés peuvent les prendre en écrasant les comprimés pour les mettre dans les biberons.

Les personnes doivent être confinées et se tenir informées, limiter les communications téléphoniques et prévoir une valise en cas d'évacuation.

- Cimetière : le dossier est reporté au prochain conseil municipal
- Chats errants : la personne qui s'occupe des chats déménage fin d'été et emporte 50 chats avec elle. Cependant il y a beaucoup de chats qui resteront, errants ou non. Les propriétaires des chats non stérilisés devront être sensibilisés sur la stérilisation de leur animal pour éviter de se retrouver avec des chatons laissés à l'abandon.

< Intervention de Brigitte Durand : sa sœur habite à Saumur où il y a eu une campagne de stérilisation et dont les chats stérilisés par l'association chats libres sont remis dans l'endroit où ils sont capturés. Le problème c'est qu'ils continuent à faire beaucoup de dégâts et à rentrer dans les logements.

< Sandrine Lion : les maladies des chats sont nombreuses et problématiques notamment la Gale, l'invasion de puces sont actuellement des problèmes sur la commune.

- Accueil Publics : Monsieur Charron de la DRAC vient de lancer un marché public dans le but du recrutement d'un cabinet pour l'étude de faisabilité du projet global d'organisation et des lieux à retenir pour l'accueil de tous les publics convergeant vers la commune, l'abbaye et le futur musée de France.
- ZAC les Perdrielles :

Il est demandé de constituer un groupe de travail sur le choix des échanges ou peut-être plutôt de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission voirie à la rentrée.

- Présentation des Déclarations d'intention d'aliéner sur la commune.
- L'inauguration de la pose de première pierre symbolique du Musée d'Art Moderne à l'Abbaye de Fontevraud aura lieu le vendredi 5 juillet 2019 en présence des donateurs, de la présidente de Région et de messieurs les nouveaux Préfets de Région et du Département.
- Anjou Vélo vintage prévoit accueillir plus de 1800 vélo sur Fontevraud. Une réunion pour l'information des bénévoles aura lieu demain soir, 4 juillet 2019, au foyer Yves Duteil. Les bénévoles auront un repas à condition d'être inscrits.
- Comédie musicale IN TERRA : Le spectacle gratuit réservé au Fontevristes aura lieu le 25 juillet 2019, l'inscription se fera en mairie.
- Implantation de colonnes enterrées :

Le projet concerne la rue des Ecoteries, l'enfouissement des 3 bennes est estimé à 9 000 €, L'agglomération de Saumur Val de Loire prend en charge les cuves. Le Projet sera inscrit sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal valide ce projet.

- La région répond sur notre demande d'aide pour trouver un médecin, une réunion a lieu demain sur le sujet : « la santé à l'agglomération ».

Il n'y a toujours pas de médecin en vue, les recherches continuent.

Il faudrait voir avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du saumurois pour mutualiser les moyens, avec d'autres communes, afin d'accueillir les professionnels de santé dans notre local.

- Le 14 juillet : un piquet d'honneur sera présent à 9H30 avec le Lieutenant Colonel BOIREAU pour la cérémonie, L'Harmonie de Varennes sur Loire étant absente, il n'y aura pas d'aubade à l'EHPAD et le vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie dans le jardin du presbytère.
- La région réitère son dispositif « Planter un arbre pour une naissance », avec une participation de 15 € par arbre planté. Le Conseil Municipal répond favorablement à ce projet et contactera la région pour mettre en place ce dispositif.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'elle a reçu de Maine-et-Loire Habitat concernant les 15 logements mis en vente. L'avis de l'état a été demandé et MLH est en attente de la réponse.
- Courrier Ecole Élémentaire : Les enfants écrivent au Conseil Municipal sur leur action « bouger pour la santé » avec Saumur Val de Loire. Il aimerait proposer au Conseil Municipal de mettre en place un parcours de santé : voir pour une étude dans la commission voirie
- Une demande d'emplacement marché : à voir en commission voirie
- Une demande de débit de boisson pour une licence IV que Mr Duveau a trouvée à acheter est acceptée et sera proposée à la préfecture.
- Charte territoriale des services au public : signée par Saumur Val de Loire et le Département, elle acte l'engagement des partenaires intégrant les Maisons de Service au Public des six collectivités considérées comme pôles de proximité.
- Intramuros : retour d'expérience après trois mois :

Pas de lien entre le site internet et l'application. Seulement 10 jours de parution, c'est trop éphémère.

Doit-on continuer ? : oui car malgré tout cela reste un bon moyen de communiquer avec la population d'ici et des alentours.

- Le Conseil communautaire a statué jeudi dernier le PLUI, les communes ont trois mois pour valider le PLUI. Si une commune n'est pas d'accord l'étude repart sur 6 mois et risquera de déborder sur le futur mandat. La présentation sera faite lors du prochain conseil municipal.
Il est constaté que certains pavé s'enfoncent ou se dilatent car les joints n'ont pas été faits régulièrement. Les différences de niveau entre certains et peuvent provoquer des accidents. Ce sujet sera évoqué avec la DREAL et l'ABF et il sera proposé de les reprendre lors des travaux de l'aménagement de l'avenue Rochechouart.

Fin de la séance à 23H30.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 25 septembre 2019 à 20 h 30, toutefois une réunion pourra être organisée plus tôt en cas de besoin.